Conseil communal du lundi 7 février 2022

Compte-rendu des principales décisions adoptées en séance publique

Point 2 - Intercommunales - ASBL - Commissions - Démission – Remplacement

Suite à la démission d'Elina Giacomel de son poste de Conseillère communale, les membres du Conseil ont désigné un délégué pour la remplacer aux intercommunales, commissions et asbl suivantes :
Intercommunales : AIDE (Jérôme Monjoie) - IGRETEC (Jérôme Monjoie) – TRANSWALL (Charlotte Rouxhet)
Commissions : Commission accueil de l'enfance (Jérôme Monjoie) - Commission santé (Jérôme Monjoie)
ASBL : Vive le sport (Jérôme Monjoie) - Maison des jeunes (Jérôme Monjoie) - Infor Jeunes (Aurélie Ochelen)

Point 3 - Approbation du Gouvernement wallon du budget 2022 de la Commune de wanze - De la modification budgétaire N°2 de la Commune de Wanze - Du règlement taxe sur l'exploitation de mines, minières et carrières - De la redevance sur l'utilisation du bassin de natation - Du budget de l'ADL – Communication

Le Collège communal a communiqué aux Conseillers communaux l'approbation du Gouvernement wallon

- du budget communal 2022
- de la modification budgétaire N°2
- du règlement taxe sur l'exploitation de mines, minières et carrières
- de la redevance sur l'utilisation du bassin de natation
- du budget de l'ADL

Point 4 - Subvention AVIQ pour le soutien de développement d'une offre de transport vers les lieux de vaccination Covid-19 : justification subvention

La Commune de Wanze et le CPAS avaient répondu favorablement à la proposition de subvention de l'AVIQ dans le cadre du développement d'une offre de transport vers les lieux de vaccination pour les personnes fragilisées et/ou isolées. Wanze a ainsi pu bénéficier d'une subvention de 3.032,15€ pour la période du 15/03/2021 au 31/12/2021.

Le Conseil communal avait ainsi approuvé, le 15 septembre 2021, la convention entre la commune et le CPAS de Wanze régissant l'utilisation gratuite du Wanzibus par la population wanzoise.

Les Conseillers communaux, sur proposition du Collège, ont pris acte des statistiques transmises par le CPAS et ainsi de la justification de la subvention qui sera transmise à l'AVIQ :

- Total : 122 personnes transportées
- Catégories d'âge : 27 personnes de moins de 60 ans, 32 personnes entre 60 et 70 ans, 29 personnes entre 70 et 80 ans et 34 personnes de plus de 80 ans
- 198 trajets aller-retour : sur Huy = 166 ; Hannut = 20 ; Bierset = 7 ; Jemeppe= 5

Point 5 - Subsides annuels clubs sportifs 2022

Les Conseillers communaux ont marqué leur accord sur la proposition du Collège communal quant à l'octroi de subsides annuels aux clubs sportifs pour l'année 2022, conformément au règlement adopté par le Conseil du 10 mai 2010.

Ces subventions sont octroyées à des fins d'intérêt public, à savoir aider les clubs sportifs wanzois, à promouvoir et encourager la pratique de l'éducation physique, du sport en général et d'un sport en particulier chez les enfants, les jeunes et les adultes et organiser des événements sportifs exceptionnels. 30 clubs sportifs wanzois sont ainsi concernés pour un montant total de 20.612€.

Point 6 - Coupe AWBB Basket demande de soutien – Approbation

Le club de basket de Wanze a organisé le 6 février 2022 les 1/2 finales de la coupe AWBB 3X3. 36 équipes masculines et féminines y ont participé. Le club entend ainsi se faire connaître, ainsi que la Commune de Wanze, auprès d'autres clubs wallons.

Afin de soutenir les activités destinées à renforcer la pratique sportive chez les jeunes, le Collège communal a proposé aux Conseillers d'accorder au club un subside exceptionnel de 400€.

Point adopté à 16 voix pour et 3 abstentions (M. Mercier se retire)

Point 7 - Zéro déchet - Règlement communal relatif à l'octroi d'un soutien à l'acquisition de langes lavables pour bébé – Décision

Dans le cadre du projet « Commune Zéro Déchet », Wanze souhaite encourager l'usage des couches lavables pour bébé. Un « Défi familles en langes lavables » a ainsi été mis sur pied afin d'accompagner des familles dans la démarche.

Les couches lavables présentent, en effet, de nombreux avantages pour la protection de l'environnement, leur emploi réduisant fortement la production de déchets non dégradables, l'utilisation de ressources naturelles et de produits chimiques. Des études montrent que l'utilisation de couches lavables contribue aussi à la sécurité sanitaire et au meilleur développement des bébés.

Les couches lavables coûtent moins cher finalement que les couches jetables mais, contrairement aux couches jetables dont le coût pour les familles est échelonné sur environ trois années, les couches lavables nécessitent une importante dépense dès la naissance, ce qui de facto empêche les familles les moins favorisées de les utiliser.

Afin d'apporter un coup de pouce financier aux familles prenant part au défi, sur proposition du Collège, les Conseillers ont adopté un règlement communal afin de leur octroyer un soutien à l'acquisition de langes lavables pour bébé d'un montant de 100€. Les personnes inscrites au défi ont jusqu'au 31 mars 2022 pour introduire leur demande de prime.

Point 8 - Commission énergie - Remplacement de Monsieur PARENT Nicolas – Décision

Suite à la démission de Nicolas Parent de son poste de Conseiller, le Conseil a désigné M. Bernard Englebert pour le remplacer au sein de la Commission Energie Commune - CPAS de Wanze.

Point 9 - Rapport d'activités (2021) du Conseiller en énergie – Approbation

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a approuvé le rapport d'activités relatif aux actions menées par le Conseiller en énergie pour l'année 2021.

Parmi les actions menées, nous pouvons citer :

- Contrôle de la PEB
- Gestion des certificats verts
- Gestion des primes énergies communales (énergie / électroménagers A+++ / vélos à assistance électrique / CPAS) - *23.300€ de primes distribués en 2021*
- Mise en œuvre du marché concernant la « Mise en place d'un service d'accompagnement pour la rénovation des bâtiments privés »
- Prospection et pré-étude pour une installation photovoltaïque de grande envergure sur la toiture du Hall sportif de la commune (projet prévu pour 2022)
- Elaboration du PAEDC (Plan d'Action en faveur du Développement durable et du Climat)
- Suivi des appels à projet « UREBA » concernant la rénovation du futur magasin du CPAS « Le Petit Bazar » pour un montant total de 67.360,83€
- Organisation d'un « Stand ENERGIE » sur le marché hebdomadaire
- Organisation de l'opération Génération 0 Watt dans les écoles (actions étendues à l'ensemble des écoles communales)
- Certificats PEB des bâtiments scolaires

Point 10 - Modification du règlement complémentaire de police - Création d'une nouvelle agglomération - Longpré – Décision

Suite au développement du hameau de Longpré d'un point de vue urbanistique, il convient de créer une nouvelle agglomération englobant les différentes voiries formant celui-ci afin d'y limiter la vitesse à 50km/h. Sur proposition du Collège, les Conseillers ont décidé de modifier le Règlement complémentaire de police dans ce sens.

Point 11 - Modification du règlement complémentaire de police - Rue Naxhelet - Réservation aux piétons, cyclistes, speed pédélecs, cavaliers et usages agricoles – Décision

La rue Naxhelet est un itinéraire privilégié pour le transit des promeneurs et cyclistes entre Moha et Wanze. Cette voirie principalement utilisée par les usagers faibles ne présente toutefois aucun aménagement spécifique.

Afin de sécuriser les déplacements de ces usagers faibles, il convient de réserver le tronçon de cette voirie compris entre son carrefour avec la rue J. Pirlot jusqu'à son carrefour avec la rue du Cerisier aux piétons, cyclistes, speed pédélecs, cavaliers et usages agricoles. Des potelets amovibles permettront le passage des services de secours et des usages agricoles.

Une telle limitation est déjà en vigueur rue Naxhelet depuis son carrefour avec la rue du Cerisier jusqu'à son carrefour avec la rue Nerva.

Sur proposition du Collège, le Conseil a décidé de modifier le Règlement complémentaire de police en ce sens.

Point adopté à 117 voix pour et 3 absentions

Point 12 - Modification du règlement complémentaire de police - Création d'une place PMR rue Joseph Wauters - Décision

La demande en stationnement est forte dans la rue J. Wauters, au centre de Wanze. L'habitant du numéro 89 éprouve de grandes difficultés à stationner son véhicule proche de son habitation et a donc introduit une demande auprès de la commune afin de réserver un emplacement PMR à proximité de son domicile.

Les Conseillers communaux ont marqué un accord sur la proposition du Collège de réserver un emplacement PMR à cet endroit.

Point 13 - Modification du règlement complémentaire de police - Ecole de Huccorgne - Emplacement du car scolaire - Déplacement – Décision

Au vu des dimensions du car communal et du stationnement parfois gênant de certains véhicules, la zone actuellement réservée sur la place de Huccornge impose parfois des manœuvres compliquées au chauffeur.

Le Conseil a suivi la proposition du Collège de modifier le Règlement complémentaire de police afin de déplacer l'emplacement réservé au car en face de l'école de Huccorgne et parallèlement au Thier Ghisbert.

Point 14 - Modification du règlement complémentaire de police - Rue Smal - Sécurisation de l'accès de l'école de Wanze - Centre – Décision

Les rues Galand et Smal, dans le centre de Wanze, présentent un charroi important. L'une des entrées de l'école de Wanze-centre se fait via la rue Smal ainsi que l'accès à l'accueil du Mille Pattes.

Afin de sécuriser la traversée des enfants en améliorant la visibilité, il convient de déplacer légèrement le passage pour piétons afin qu'il ne se situe plus juste en face de la barrière de l'école. Il serait implanté en face du n°21.

L'objectif est d'empêcher les enfants d'entamer leur traversée en courant dès leur passage de la barrière de l'école. Une barrière sera également placée sur le trottoir à hauteur de la barrière de l'école afin d'éviter toute traversée des enfants en dehors du passage pour piétons.

Le déplacement du passage permet également le marquage d'une zone de stries en amont de celui-ci dans le sens Pont Père Pire-centre de Wanze, cette mesure ayant pour effet de réduire la largeur de circulation à l'approche du passage et donc une réduction de la vitesse. La visibilité en est également améliorée. Cette zone de stries aurait une longueur de 5m sur 1m de large.

Des potelets colorés seront également placés de part et d'autre du passage pour éviter le stationnement.

Les Conseillers, sur proposition du Collège, ont marqué un accord sur ces modifications.

Point 15 - Modification du règlement complémentaire de police - Rue du Val - Notre-Dame - Marquage ligne blanche – Décision

Dans le tronçon de la rue du Val-Notre-Dame à Moha depuis son carrefour avec le Thier Wathot jusqu'à la fin de l'immeuble 318, le stationnement s'organise à cheval sur le trottoir.

Les automobilistes ont toutefois tendance à stationner leur véhicule entièrement sur le trottoir rendant impossible tout cheminement piéton.

Il convient donc de tracer une ligne blanche sur le trottoir afin de délimiter la zone réservée aux piétons, le stationnement s'effectuant en deçà de cette ligne.

Sur proposition du Collège, le Conseil a décidé de modifier le Règlement complémentaire de police dans ce sens.

Point 16 - Maison des Jeunes de Wanze - Déménagement du siège administratif - Route de l'Etat 19 à Wanze - Convention - Modification – Approbation

L'ensemble du bâtiment de la Route de l'Etat 19 peut être mis à disposition de la Maison des Jeunes de Wanze. L'asbl y intégrera donc prochainement son siège administratif.

Les Conseillers ont approuvé une nouvelle convention d'occupation regroupant l'ensemble des occupations de biens communaux par l'asbl Maison des Jeunes de Wanze, à savoir :

- route de l'Etat, 19 à Huccorgne
- rue de l'Abattoir, 16+ à Antheit
- rue Charles Frère, 5 à Vinalmont
- rue Charles Bormans à Bas-Oha

Point 17 - Maison rue Pierre Jacques - Expropriation pour cause d'utilité publique - Décision - Approbation provisoire des plans d'emprises et des tableaux y relatifs

En séance du 24 juin 2019, le Conseil communal décidait d'entamer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique du bien sis rue Pierre Jacques n°9 pour les raisons suivantes :

- Cette maison est vide depuis plusieurs années et est en déshérence, le dernier propriétaire étant décédé sans héritier. L'Etat belge venait d'en accepter la succession.
- Cette maison jouxte l'école de Moha et le jardin se prolongeant jusqu'à la Mehaigne pourrait être aménagé pour créer une extension de la cour de récréation des élèves de maternelles lesquels disposent d'un espace réduit actuellement ; ces terrains pourraient également permettre une extension de l'école. La maison serait réaménagée en logement public.

Il importait donc pour la Commune de se porter acquéreuse par les voies d'une expropriation de ce bien dans sa totalité.

Un avis du 21 mai 2021 du Gudex (service qui gère les expropriations pour la Région wallonne) réclame toutefois une pièce complémentaire nécessaire à la complétude du dossier d'expropriation, à savoir un tableau des emprises.

Avant d'entamer la procédure, le Conseil a décidé d'approuver provisoirement le plan d'expropriation ainsi que la contenance à exproprier. Une enquête publique sera ensuite mise en place le cas échéant.

Point 18 – Convention d'occupation du bien sis rue P. Jacques 37 à Moha/Wanze par les Faucons Rouges – Avenant - Approbation

Depuis 2017, les Faucons Rouges occupent une partie du bâtiment communal sis rue Pierre Jacques 37 à Moha. Au vu de l'augmentation de leur nombre d'affiliés, les Faucons Rouges sollicitent l'occupation de l'ensemble de ce bâtiment. La convention d'occupation doit donc être modifiée en ce sens.

Le Collège a ainsi proposé aux Conseillers communaux de modifier la convention signée avec les Faucons Rouges en 2017 afin de mettre à leur disposition l'ensemble du bâtiment sis rue Pierre Jacques 37 à Moha.

Point 19 – Vente bâtiment chaussée de Wavre - Conditions de vente – Décision

L'Alem a acquis un bâtiment chaussée de Tirlemont et quittera son propre bâtiment et le bâtiment communal qu'il loue chaussée de Wavre 18.
Le bâtiment communal qui abrite l'Alem ne sera pas réaffecté à des services communaux eu égard aux frais à investir dans le bien. Une estimation des deux biens a été effectuée.

Le Collège a proposé au Conseil communal de :
- désaffecter le bien en tant que bâtiment public
- mettre en vente le bâtiment actuellement loué à l'Alem
- prévoir une vente de gré à gré

La somme obtenue sera affectée à la rénovation des bâtiments rue Dignef destinés à accueillir les activités des ateliers d'économie sociale et le nouveau magasin d'économie sociale du CPAS, à la construction de la nouvelle maison de police et de la nouvelle école de Vinalmont.

Points 20 et 21 - Renouvellement des gestionnaires de réseaux de distribution gaz et électricité - Proposition de désignation

La désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz arrive à échéance en 2023. Les mandats de ceux-ci doivent dès lors être renouvelés pour une nouvelle période de vingt ans.

Considérant qu'une seule candidature est parvenue au service des marchés publics, sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé la désignation de RESA en tant que gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité sur le territoire de Wanze.

Cette proposition sera notifiée à la CWaPE au plus tard pour le 16 février 2022.

Point 22 - Hall Omnisports - Subvention: appel à projet pour les infrastructures sportives partagées - candidature

Un projet d'extension du hall omnisports a vu le jour et prévoit :

- la construction d'une extension abritant de nouveaux sanitaires publics et des bureaux,
- la réfection des abords après travaux,
- l'aménagement de la nouvelle chaufferie avec nouvelle(s) chaudière(s) en lieu et place des sanitaires publics existants,
- la transformation de la chaufferie existante en atelier,
- la transformation du local bureau en salle polyvalente pour clubs sportifs,
- le placement de panneaux photovoltaïques et bornes rechargeables.

Il est également question de rendre le hall des sports plus résilient aux inondations en remontant les installations techniques au rez-de-chaussée.

Une première estimation de ces travaux s'élève à 1.200.000€ HTVA environ.

Un appel à projet pour les infrastructures sportives partagées est actuellement en cours. Le montant des subsides est de 70% du montant des travaux subsidiables. Les candidatures doivent être introduites pour le 15 avril 2022.

Si le dossier ne devait pas être sélectionné, une demande de subside via un dossier Infrasport « traditionnel » pourrait être introduite.

Sur proposition du Collège communal, les membres du Conseil ont validé l'introduction d'une candidature dans le cadre de l'appel à projet relatif aux infrastructures partagées, ou, si cette dernière était refusée, de faire la demande de subside via un dossier Infrasport « traditionnel ».

Point adopté à 17 voix pour et 3 abstentions

Point 23 - Hall des sports: construction d'une extension - Auteur de projet - Approbation des conditions et du mode de passation

Suite au projet d'extension du hall omnisports, les membres du Conseil ont approuvé le cahier des charges et le montant estimé du marché relatif à la désignation d'un auteur de projet. Le montant estimé s'élève à 145.000€ TVAC.

Point adopté à 17 voix pour et 3 abstentions

Point 24 - Recours à l'encontre de la décision de fixation du montant de complément régional du Plan Marshall - Exercice 2021 - Autorisation d'ester en justice

Depuis 2009, la Wallonie a instauré un mécanisme de compensation des pertes subies par les communes suite au décret visant à exonérer les entreprises de certaines taxes.
La région s'était alors engagée à payer aux communes une compensation à hauteur de 100% des pertes réelles.
Cependant, sur la base d'un rapport établi par la Directrice financière, Wanze a constaté que cela n'était pas le cas. En effet, depuis 2015, la Région wallonne ne respecte pas ses engagements et n'a compensé que partiellement les pertes subies par la Commune de Wanze.
Dans l'objectif de faire valoir les droits de la commune et sur proposition du Collège communal, le Conseil avait décidé, en 2019, d'engager un combat pour défendre l'intérêt des citoyens et donc d'introduire un recours auprès du Conseil d'Etat et du Tribunal de 1re Instance.
Suite à une décision du Conseil d'Etat validant les arguments de la Commune de Wanze, en date du 13 janvier 2021, le tribunal de 1re Instance a condamné la Région wallonne à payer les montants non versés de 2015 à 2019 pour un total de 1.320.000€. Le Bourgmestre, Christophe Lacroix, se réjouit de cette décision : « *Notre pugnacité légitime aura donc payé dans l'intérêt de la commune et de nos concitoyens*. »

A noter que la Région wallonne a toujours la possibilité d'introduire un recours en appel.

Pour les pertes concernant l'exercice 2020, la procédure est toujours en cours et la Commune poursuit son combat afin de récupérer le montant qui lui est dû, à savoir 625.000€.

Afin de faire valoir ses droits pour l'exercice 2021, sur proposition du Collège, le Conseil communal a décidé d'introduire un recours devant le tribunal de 1re Instance dans le but également de récupérer les 475.000€ dus.

Au total, pour les années 2015 à 2021, l'enjeu du litige pour la Commune de Wanze, s'élève à près de **2.420.000€** auxquels s'ajoutent les intérêts moratoires.

Point 25 - PIWACY 20-21 - Auteur de projet - Approbation des conditions et du mode de passation

Pour rappel, la Commune de Wanze est bénéficiaire d'un subside de 300.000€ pour la mise en œuvre de son plan PIWACY 2020-2021. Les travaux prévus consistent en la réalisation d'une piste cyclable dans la rue Charlier et la rue Naxhelet.

Les Conseillers communaux ont donné leur accord sur le cahier des charges du marché relatif à la désignation d'un auteur de projet dans ce cadre. Le montant estimé s'élève à 46.044 € TVAC.

Point 26 - Ecole Wanze-centre : mise en conformité électrique, aménagement de la cuisine et du réfectoire - Approbation des conditions et du mode de passation

Considérant qu'il y a lieu de remettre en conformité l'installation électrique de la partie primaire à l'école de Wanze et qu'il est question de transférer la cuisine dans un local plus adapté dont la surface permettra d'organiser des activités culinaires avec les élèves, les membres du Conseil communal ont validé le cahier des charges du marché relatif à ces travaux. Le montant estimé s'élève à 220.602,96 € TVAC.

Point 27 - PCDR Fiche 15 - TRAVAUX : création d'un espace de rencontre et de convivialité et d'un parc didactique autour des énergies renouvelables sur le site de l'ancien terrain de football de la sucrerie : approbation des mode et conditions du marché et de la Convention Réalisation de Développement Rural

Sur proposition des autorités communales, les Conseillers ont approuvé le cahier des charges relatif à la création d'un espace de rencontre et de convivialité et d'un parc didactique autour des énergies renouvelables sur le site de l'ancien terrain de football de la sucrerie. Le montant estimé s'élève à 1.151.022,35 € TVAC.

Il est également prévu de :

- solliciter une subvention auprès du Service Public de Wallonie
- approuver la Convention Réalisation 2022 Développement Rural
- mandater Monsieur Christophe Lacroix, Bourgmestre et Philippe Radoux, Directeur général, pour signer ladite convention.

Point 28 - PCDR - Raccordement de l'éclairage public du parc de la sucrerie et de son parking - Approbation des conditions et du mode de passation

Le marché vise à raccorder les poteaux d'éclairage public qui seront mis en place dans le cadre des travaux d'aménagement du futur parc de la sucrerie et de son parking.

Il comprend notamment toutes les interventions nécessaires au bon fonctionnement des installations :

- la vérification des études photogrammétriques ;

- le placement et le raccordement d'un coffret de type "monument" au réseau public ;
- le raccordement de 23 poteaux luminaires ;
- la vérification et la surveillance du chantier ;
- les réceptions nécessaires.

Sur la base de ces informations, les membres du Conseil ont accepté la description technique du marché relatif au raccordement de l'éclairage public du parc de la sucrerie et de son parking dont le montant est estimé à 19.812,58 € TVAC.

Point 29 – Centrale d'achat unique SG de la Région wallonne (Service Public de Wallonie) – Approbation adhésion

La centrale d'achat du Service Public de Wallonie permet de bénéficier de produits de qualité à des tarifs très avantageux. La convention de 2007 étant devenue obsolète, le Service Public de Wallonie a rédigé une nouvelle convention. Cette dernière est conclue à titre gratuit et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont décidé d'adhérer à cette centrale d'achat, de transmettre à l'autorité de tutelle la présente délibération ainsi que ses pièces justificatives et de transmettre cette convention au Service Public de Wallonie. Il est également prévu de mandater M. Christophe Lacroix, Bourgmestre et M. Philippe Radoux, Directeur général, pour signer la convention.

Point 30 - Marché menuiseries 2022 (remplacement et réglages) - portes hall, magasin du CPAS, salle Delbrouck et divers - Approbation des conditions et du mode de passation

Les inondations ont détérioré un certain nombre de portes dans les bâtiments communaux et des portes résistantes au feu doivent être remplacées rapidement pour une question de sécurité. Dans ce sens, les membres du Conseil ont approuvé le cahier des charges et le montant estimé du marché "Menuiseries 2022 (remplacement et réglages) - portes hall, magasin du CPAS, salle Delbrouck et divers". Le montant estimé s'élève à 46.410,13€ TVAC.

Point 31 - Enseignement maternel : création d'un demi-emploi : école de Moha/Ecole de Wanze-centre – Confirmations

Le 23 novembre 2021, soit le onzième jour de classe après les vacances d'automne, la norme d'encadrement était atteinte dans les écoles communales de Moha et de Wanze-centre pour l'obtention d'un demi-emploi supplémentaire. Une organisation de 3,5 classes maternelles a donc été mise en place. Les Conseillers ont confirmé la décision du Collège communal de créer un demi-emploi supplémentaire dans ces deux écoles.

Point 32 - Démission d'un Echevin - Prise d'acte et acceptation

Les membres du Conseil ont pris acte de la démission de Monsieur Thomas Bols de ses fonctions d'Echevin et ont marqué leur accord sur le fait qu'il conserve sa qualité de conseiller communal.

Point supplémentaire- Point 38 : ENODIA – Administrateur au Conseil d'administration – proposition.

Par courrier daté du 31 janvier 2022, la Commune a été informée par M. Bruno Gemenne, secrétaire politique Ecolo - Province de Liège, de la démission de Mme Géraldine Blavier.

La fédération Ecolo a désigné Mme Caroline Lebeau pour la remplacer en qualité d'administratrice au Conseil d'administration de la société Enodia jusqu'au renouvellement des organes des intercommunales. Les Conseillers ont acté cette désignation.

Absence de Mmes Di Notte et Maes et de M. Englebert
Unanimité pour l'ensemble des points excepté les points 6, 11, 22 et 23 dont les votes sont repris dans le texte